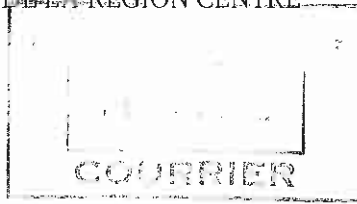




PREFET DE LA REGION CENTRE



Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Service Evaluation, Energie, Valorisation de la Connaissance
Département Evaluation – Diagnostics - Prospective

Orléans, le 07 OCT. 2013

Nos réf : 2013-1209

Vos réf. : courrier du 11 juillet 2013 –
affaire suivie par Marion CABANÈS

Affaire suivie par : Alexis VERNIER
alexis.vernier@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 02 36 17 46 37 – Fax : 02 36 17 46 02

Courriel : seevac.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

Le Directeur régional

à

Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire
37925 TOURS Cedex 9

↓
/

Objet : Constat d'absence d'avis de l'autorité environnementale en application de l'article R. 121-15 du code de l'urbanisme

Dossier : Projet de PLU sur la commune de Channay-sur-Lathan (37)

Demande d'avis de l'autorité environnementale réceptionnée le : 05/07/2013

Date limite d'émission de l'avis de l'autorité environnementale le : 05/10/2013

En application de l'article R. 121-15 du code de l'urbanisme et à défaut d'avis de l'autorité environnementale émis dans le délai réglementaire, il convient de constater l'absence d'observations émises sur le dossier référencé ci-dessus.

Une information relative à cette absence :

- est à joindre au dossier d'enquête publique ou de la procédure équivalente de consultation du public ;
- est à mettre en ligne sur le site Internet de la Préfecture.

Le Directeur Régional de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

PJ :
Copie à DDT 37


Nicolas FORRAY



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET D'INDRE-ET-LOIRE

Direction des collectivités territoriales
et de l'aménagement
Bureau de l'Aménagement du Territoire et
des Installations Classées

Affaire suivie par :
Audrey Livinal
☎ : 02.47.33.12.54
audrey.livinal@indre-et-loire.gouv.fr

H:\livinal.audrey\DOCS
AUDREY\URBANISME\Autorité
environnementale\Channay-sur-
Lathan\courrier mairie .odt

Monsieur le Maire
1 rue du Maine
37330 Channay-sur-Lathan

Tours, le 15 octobre 2013

OBJET : Demande d'avis de l'autorité environnementale - Projet de PLU

Par courrier reçu en préfecture le 05 juillet dernier, vous m'avez saisi en ma qualité d'autorité environnementale sur l'élaboration du plan local d'urbanisme de votre commune.

En application de l'article R. 121-15 du code de l'urbanisme et à défaut d'avis de l'autorité environnementale émis dans le délai réglementaire, j'ai l'honneur de vous informer de l'absence d'observations émises sur votre dossier.

Une information relative à cette absence est à joindre au dossier d'enquête publique.

Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice,


Béatrice Norois